



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-257 bis**

**Publié le 08 juillet 2021**

# SOMMAIRE

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales  
Plate-forme régionale d'appui juridique**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu la démission de Madame Fany RUIN, transmise le 4 mai 2021, en tant que membre du premier collège représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts-de-France;

Considérant le courrier du président la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts-de-France, en date du 11 juin 2021, proposant la désignation de Madame Annabelle COZETTE en remplacement de Madame Fany RUIN;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

<b>1<sup>er</sup> collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b>		
<b>Rubrique</b>	<b>Attribution</b>	<b>Représentants</b>
Organes consulaires	Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France dont un représentant des ports maritimes au sein de la CCI	- M. Louis-Philippe BLERVACQUE - <b>Mme Annabelle COZETTE</b> - M. Laurent DEGROOTE - M. Jean-Marc DEVISE - M. Dominique FERNANDE - M. Alain LEFEBVRE - Mme Yvonne TASSOU - Mme Claire VAN RYSSEL

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Lille, le - 7 JUIL. 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)